

Déclaration

Yves Bucas (Paris), Daniel Cholley (Seine-Saint-Denis),
Victor Frémaux (Rhône), Michel Fontes (Nord, P.-de-C.)
Jean Gauthier (Loire-Atlantique),
Jean-Claude Gillet (Pyrénées-Orientales),
Bernard Lambert (Loire-Atlantique)

C'est à l'unanimité que notre Conseil national de janvier dernier avait décidé de mettre en place une nouvelle méthode de préparation de nos congrès, tranchant aussi bien avec l'unanimité des congrès du P.C.F., alignés sur les choix pré-établis par le groupe dirigeant, qu'avec le jeu stérile des textes de tendances, les compromis réservés aux leaders des courants en commission des résolutions dans lesquelles les congrès sociaux-démocrates se sont toujours complus et dont celui d'Epinais-sur-Seine vient encore de donner l'exemple.

Pour un parti qui cherche à s'inscrire dans les luttes, qui veut à la fois modifier ses structures et sa composition sociale, la mise sur pied des assemblées ouvriers-paysans constituait un pas en avant important. Un questionnaire établi par la D.P.N., les travaux des A.O.P., une réunion de synthèse, des avis éventuellement formulés par la D.P.N., voilà quel était le chemin unanimement adopté pour préparer notre 7^e congrès.

Nous constatons aujourd'hui que cette décision collective, que seuls quelques camarades ont osé attaquer de front, a été délibérément mise de côté. On assiste à une floraison de textes d'orientation globaux ; ils sont aujourd'hui au nombre de six.

En ce qui nous concerne, (texte 5) « un seul ennemi, une seule lutte » nous avons élaboré ou soutenu un ensemble de propositions qui comme nous le soulignons expressément, ne font qu'« éclairer les textes des A.O.P. ». Il s'agissait pour nous lorsqu'il y avait unanimité de donner une plus grande cohérence à cette synthèse, d'apporter des propositions d'amendements à certains textes, lorsqu'il y avait des textes contradictoires, de faire connaître notre choix et ses raisons. Pas un instant nous ne pensions qu'on oserait changer le mode de préparation du Congrès, jeter par-dessus bord tout le travail des A.O.P., y substituer un affrontement entre textes de tendances que les militants du P.S.U. engagés dans les luttes n'ont ni le temps, ni surtout la volonté d'assumer.

Par rapport à ces différents textes, un communiqué de la « Commission de préparation des débats » (T.S. N° 500, page 16) entend dicter à un Congrès par définition souverain la manière dont il va devoir organiser ses débats. Il ajoute ceci : « il est rappelé que les textes d'orientations serviront de base à la détermination de la commission des résolutions du Congrès ».

Il précise que les délégués doivent être clairement mandatés sur ces textes. Des documents fournis par les A.O.P., il n'est même plus question et le tour est joué.

On voit bien ce qu'une telle procédure entraînera si elle est suivie. Les sections et les fédérations devront répartir leurs mandats entre les textes 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Il s'agira pour elles d'un choix global, interdisant à une fédération par exemple d'être en accord avec le texte X sur le problème de la violence révolutionnaire et avec le texte Y sur les structures régionales. Le Congrès de Lille sera une simple séance d'enregistrement des votes, puis on constituera à la proportionnelle une commission des résolutions. Les leaders des courants n'auront qu'à décider entre eux comment ils fusionneront, quels compromis ils passeront sur l'orientation et sur la future direction. Comme il est évident qu'aucun de ces textes n'aura à lui seul la majorité absolue, cela nous promet une assez jolie cuisine et il n'est pas besoin d'insister sur l'effet désastreux qu'aura un tel Congrès, à l'intérieur comme à l'extérieur du parti. L'impuissance qui en résultera, les risques de confusion, de règlements de compte, d'auto-destruction qu'une telle procédure représentera pour le P.S.U. sont évidents. Ce n'est vraiment pas la peine de faire venir à Lille des dizaines de délégués pour donner le spectacle d'un Epinais numéro 2.

Nous refusons ce retour en arrière. Nous tenons pour nul et non avenu le communiqué passé dans le dernier numéro de T.S. Durant les quelques jours qui nous séparent du Congrès de Lille, la situation peut encore être redressée si tous les

militants du parti, ceux qui sont d'accord avec le texte 5, ceux qui en défendent un autre et ceux qui refusent de choisir entre les textes se battent pour imposer un retour à la procédure décidée par le Conseil national d'Orsay. Il faut partir des textes des A.O.P., les améliorer, les clarifier, les élargir, faire aussi du 7^e Congrès une étape dans le

développement du P.S.U.

C'est pourquoi nous soumettons la motion préjudicielle suivante à la délibération et au vote de toutes les sections et de toutes les fédérations du P.S.U., qu'elles aient ou non pris position sur les textes d'orientation et la préparation du Congrès.

Motion préjudicielle

Le VII^e Congrès

1) réaffirme la volonté unanime du Parti, exprimée au Conseil National de janvier 71, de mener la discussion du Congrès **prioritairement sur les textes issus des A.O.P.**, se refuse, en conséquence, à toute prise en considération préalable de textes de tendances, à toute élection à la proportionnelle des tendances d'une commission des résolutions, comme à toute procédure qui aurait pour but de transformer dès l'ouverture du Congrès les délégués des fédérations en soutiens passifs d'orientations élaborées par des états-majors, entre lesquelles il n'y aurait qu'à choisir et qui ne refléteraient pas l'état réel des luttes.

2) décide qu'aussitôt après la discussion des rapports statutaires de la direction sortante, sans discussion générale fleuve, qui n'aboutirait qu'à présenter les thèses des courants, il sera procédé à la mise sur pied de **trois grandes commissions**, ouvertes à tous les délégués, libres d'organiser leur travail, aptes à se partager en autant de sous-commissions qu'il sera nécessaire.

1^{re} Commission : Analyse de la période ; nature et unification des luttes, stratégie, relation avec le P.C.F.

2^e Commission : travail dans les organisations de masses ; syndicats, mouvement politique de masse.

3^e Commission : le parti, sa nature, ses structures et sa direction.

Chacune de ces commissions prendra pour base de travail les textes des A.O.P., qu'elle pourra éventuellement éclairer et compléter par des contributions annexes (textes d'orientation, textes de la D.P.N., des commissions, des fédérations, etc.).

3) décide qu'à l'issue de ses travaux, une commission de résolution d'une cinquantaine de membres, composée des délégués des dites commissions, mettra au clair les points d'accord que le Congrès devra ratifier et les points de désaccord entre lesquels il devra trancher. Chaque courant restera alors libre de maintenir ou non un texte d'orientation, si les textes de la commission ne le satisfont pas. C'est alors seulement que seront présentés au Congrès les choix qu'il aura à faire et en fonction desquels sera élue la future direction, conformément aux statuts du P.S.U.